

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 14 janvier 2013, à 20 heures, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. François Brisson, M. Larbi Benkaddour, M. Rhéal Grenier, M. Louis Robert M. Yvan Pinsonneault et Mme. Manon Mercure.

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

---

*Mme la maire, Odette Ménard, profite de la première séance de l'année 2013 pour livrer ses vœux de bonne année aux personnes présentes.*

---

**ORDRE DU JOUR**

**Assemblées de décembre 2012**

1

- 1.1 → Procès-verbal du 10 décembre 2012
- 1.2 Procès-verbal du 18 décembre 2012 à 19 h 00
- 1.3 Procès-verbal du 18 décembre 2012 à 19 h 15

**Assemblée du 14 janvier 2013**

2

- 2.1 → Liste des comptes à payer 2012 et 2013

**Période de questions**

3

**Administration générale**

- 3.1 Conseil municipal
  - 3.1.1 Rapport de la Présidente d'élection
  - 3.1.2 Exposition famille Saint-Césaire
- 3.2 Gestion financière et administrative
  - 3.2.1 Formation des employés municipaux
  - 3.2.2 → Recommandations – politique de gestion des documents inactifs
  - 3.2.3 Règlement décrétant un programme d'aide à la réhabilitation de l'environnement pour la conformité des installations septiques
  - 3.2.4 Règlement décrétant un programme de revitalisation
  - 3.2.5 Soumissions vérificateurs

4

**Sécurité publique**

- 4.1 Service de police
- 4.2 Service des Incendies
  - 4.2.1 → Rapport d'événements
  - 4.2.2 Colloque sécurité civile et incendie (point retiré)

5

**Transport & bâtiment**

- 5.1 Voirie & réseau routier
  - 5.1.1 → Demande de partage des droits sur les carrières et sablières, MRC Haute-Yamaska

- 5.1.2 Recommandation de paiement no 2, Pavage Maska inc.
- 5.2 Signalisation
- 5.3 Bâtiment
  - 5.3.1 Autorisation d'achat de mobiliers
- 6 **Hygiène du milieu**
  - 6.1 Réservoir et Usine épuration
  - 6.2 Programme TECQ (taxe d'essence et contribution du Québec)
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
    - 7.1.1 → Bilan 2012 – Comité Pro-piste
    - 7.1.2 → Demande à la CPTAQ, Ferme Mésange s.e.n.c.
    - 7.1.3 Règlement concernant l'épandage pour l'année 2013 (point remis)
    - 7.1.4 Adhésion fleurons du Québec
  - 7.2 Développement
    - 7.2.1 Consultation publique sur le projet d'agrandissement du périmètre urbain
- 8 **Loisirs et culture**
  - 8.1 Activités récréatives et culturelles
    - 8.1.1 → Embauche d'animateurs, semaine de relâche scolaire
    - 8.1.2 → Dépôt d'un projet – pacte rural de Rouville
    - 8.1.3 → Rapport annuel de la bibliothèque Ruth Benoit
    - 8.1.4 Demande de commandites du Tournoi Provincial Novice Atome Desjardins de Farnham
    - 8.1.5 Aide financière aux organismes (O.S.B.L.)
  - 8.2 Infrastructures
- 9 **Divers & affaires nouvelles**
  - 9.1 → Demande de la Friperie de l'Ange

**Période de questions**

**Points d'information**

**Correspondance**

- Co-1 Avizo – Évaluation de la capacité du poste de pompage La Volière
- Co-2 Trans Canada – Guide d'intervention en cas d'urgence
- Co-3 MRC – Plainte relative service de collecte des matières domestiques
- Co-4 MRC – Branche 3 du cours d'eau Gobeil
- Co-5 → École P-G-Ostiguy – Gala Méritas 2013
- Co-6 UMQ – Livre blanc municipal *L'Avenir a un lieu*
- Co-7 Avizo – Rapport de surveillance travaux d'excavation rue des Colibris
- Co-8 MRC – Prévisions budgétaires 2013
- Co-9 Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby – Entente – Entretien voie publique
- Co-10 Ministère de la Culture et des Communications – Loi sur le patrimoine culturel
- Co-11 OMH – États budgétaires révisés 2012 et États budgétaires 2013
- Co-12 MAMROT – Programme TECQ 2010 à 2013, programmation de travaux à transmettre

**Période d'échange**

**Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 01-001-13**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-002-13**  
**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D :	2012 :	32 232.99 \$
	2013 :	242.54 \$
▪ Fournisseurs :	2012 :	111 575 .14 \$
	2013 :	83 730.44 \$
▪ Déboursés directs :	2012 :	1 159.33 \$
	2013 :	132.00 \$
▪ Salaires :	2012 :	28 683.03 \$
	2013 :	5 005.59 \$

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-003-13**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – COMPTE DE DUNTON RAINVILLE**

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'autoriser le paiement du compte de Dunton Rainville, avocats, au montant de 2 435.78 \$.

Adopté à l'unanimité.

M. Yvan Pinsonneault mentionne qu'il se retire des délibérations.

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

## **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

Madame Brigitte Vachon, présidente d'élection, fait son rapport sur les élections partielles visant à combler le poste de conseiller du district numéro 5. Un avis d'élection a été donné le 6 décembre 2012 informant les électeurs que le poste de conseiller du district numéro 5 serait ouvert aux candidatures et que, si au terme de la période prévue pour le dépôt des déclarations de candidatures, plus d'une candidature était reçue, un scrutin se tiendrait le 3 février 2013.

Le 4 janvier 2013, à 16 h 30, la Présidente d'élection a constaté qu'une seule candidature était posée pour le poste de conseiller du district numéro 5 et qu'elle a donc proclamé élue Mme Manon Mercure ce même jour à 16 h 32.

### **RÉSOLUTION 01-004-13**

#### **SALON DES FAMILLES – ÉCOLE P.-G.-OSTIGUY DE SAINT-CÉSAIRE**

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser la directrice des loisirs, Mme Jennie Rainville, à présenter la Municipalité de Ange-Gardien lors du Salon des familles organisé par la Fondation Pro Études à l'école secondaire P.-G.-Ostiguy de Saint-Césaire le 1<sup>er</sup> février prochain, ainsi que les frais relatifs de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 01-005-13**

#### **FORMATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Louis Robert et résolu que la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, soit responsable d'autoriser les employés municipaux et les pompiers à assister à des séances formation et/ou de perfectionnement.

Il est également résolu d'autoriser les frais relatifs jusqu'à concurrence des montants prévus aux postes budgétaires qui y sont associés.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 01-006-13**

#### **GESTION DES DOCUMENTS**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les archives, la Municipalité de Ange-Gardien doit se conformer à la *Politique de gestion des documents inactifs* et, qu'à cet effet, elle est tenue, entre

autre, de conserver ou d'éliminer ses documents conformément à son calendrier de conservation approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les archives, la Municipalité de Ange-Gardien doit se conformer à la *Politique de gestion des documents inactifs* et, qu'à cet effet, elle est tenue, entre autre, d'assurer le développement, l'adoption et l'application d'un plan de classification des documents;

Considérant la vérification des installations et des modes de fonctionnement de la Municipalité de Ange-Gardien au regard de ses documents d'archives, effectuée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec le 30 novembre 2012;

Considérant les recommandations émises par Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans sa correspondance du 11 décembre 2012;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à enclencher un processus menant à une gestion adéquate des documents et des archives détenus par la Municipalité de Ange-Gardien et, à cet effet, de l'autoriser à procéder à l'acquisition de logiciels, équipements et fournitures nécessaires, à retenir les services d'une ressource à temps partiel pour une période approximative de 12 mois et à engager les dépenses relatives jusqu'à concurrence de 40 000 \$ pour l'année 2013.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 01-007-13**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 740-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 669-08 ET SES AMENDEMENTS DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE À LA RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

Mme la maire, Odette Ménard, procède à la lecture du projet de règlement numéro 740-12.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu d'adopter le règlement numéro 740-12 modifiant le règlement numéro 669-08 et ses amendements décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la réhabilitation de l'environnement pour la conformité des installations septiques des résidences isolées.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 01-008-13**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 739-12 DÉCRÉTANT LA PROROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 525-00 ET SES AMENDEMENTS DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE À LA REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE**

Mme la maire, Odette Ménard, procède à la lecture du projet de règlement numéro 739-12.

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu d'adopter le règlement numéro 739-12 décrétant la prorogation du règlement numéro 525-00 et ses amendements décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la revitalisation pour la construction et la rénovation résidentielle.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-009-13  
CHOIX D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

Il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Louis Robert et résolu de nommer l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur de la Municipalité de Ange-Gardien, pour l'exercice financier 2012, selon la proposition suivante :

- Vérification des états financiers et taux global de taxation : 9 950 \$
- Reddition de comptes à l'intention du MTQ : 750 \$
- Déclarations de revenus (T2/CO-17) : 250 \$

Adopté à l'unanimité.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES INTERVENTIONS – SERVICE DES INCENDIES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 01-010-13  
AUTORISATION DE PAIEMENT NO 2 -- PAVAGE MASKA INC.**

Considérant la recommandation de paiement numéro 2 émise par Genivar, entreprise d'ingénierie surveillant le chantier, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu d'autoriser le paiement de 2 457.26 \$ à Pavage Maska inc. en rapport avec la libération partielle de la retenue contractuelle dans le cadre du contrat de pavage de la rue des Geais Bleus.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-011-13**  
**ACHAT DE MOBILIER**

Il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à procéder au remplacement des tables et chaises du centre communautaire pour un montant maximal de 4000 \$, et à l'acquisition de chaises de travail pour le personnel de bureau et autres mobilier si nécessaire, pour le classement par exemple, pour un montant maximal de 5000 \$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-012-13**  
**PROGRAMME TECQ (TAXE D'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC)**

Il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par Mme Manon Mercure et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, à faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de tenter d'obtenir l'admissibilité du projet d'aqueduc et d'égout du secteur du Lac Bleu au programme de subvention relatif à la taxe d'essence et à la contribution du Québec.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-013-13**  
**PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien bénéficie d'une enveloppe budgétaire réservée pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du programme de subvention relatif à la taxe d'essence et à la contribution du Québec;

Considérant que les travaux effectués dans le cadre dudit programme doivent être terminés avant le 31 décembre 2013 et avoir été identifiés à un plan d'intervention des infrastructures approuvé par le MAMROT;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Larbi Benkaddour et résolu d'autoriser la réalisation d'un plan d'intervention des infrastructures, si nécessaire, pour bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme TECQ.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-014-13**  
**DÉPÔT DU BILAN DE SAISON 2012 DU COMITÉ PRO-PISTE**

Le bilan de saison de la piste cyclable *LA MONTÉRÉGLADE* pour l'année 2012, présenté par M. Vincent Barabé, pour le Comité Pro-Piste Farnham – Granby inc, est déposé.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-015-13**  
**DEMANDE À LA CPTAQ, FERME MÉSANGE S.E.N.C.**

Considérant que Ferme Mésange S.E.N.C. souhaite acquérir le lot 3 518 735 à Ange-Gardien afin de poursuivre et augmenter sa production de volaille;

Considérant que l'acquisition projetée vise aussi à aliéner une portion dudit lot au profit du voisin immédiat, au Jardin Noir, afin que ce dernier puisse augmenter sa production acéricole;

Considérant que cette transaction contribue à assurer une poursuite des activités agricoles sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien, la fait perdurer et la bonifie;

Considérant que la portion de l'érablière qui serait lotie et vendue au voisin n'affecte pas la portion de la terre vouée à la production de volaille;

Considérant que le projet n'affecte pas l'homogénéité du milieu agricole;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Louis Robert et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien appuie la demande de Ferme Mésange S.E.N.C. auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) visant l'acquisition du lot 3 518 735 et l'aliénation d'une partie de celui-ci aux fins de bonifier des activités agricoles.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-016-13**  
**ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC**

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien, par souci d'embellissement de son territoire, investie annuellement des sommes considérables devant servir à fleurir son paysage et à améliorer et entretenir ses espaces publics et ses espaces verts;

Considérant que *Les Fleurons du Québec* vise à reconnaître l'effort fourni par les collectivités pour améliorer la qualité visuelle de leur milieu de vie et à la maintenir;



Considérant que l'adhésion de la Municipalité de Ange-Gardien aux *Fleurons du Québec* ne peut qu'inciter et encourager les citoyens à soutenir l'effort collectif et à apporter une plus grande attention à l'aspect extérieur de leurs propriétés;

En conséquence, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien adhère pour les trois prochaines années aux *Fleurons du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 01-017-13 PROJET DE PARC ÉCOLOGIQUE DU LAC BLEU**

Considérant que le projet de développement d'un parc écologique dans le secteur du lac Bleu est une démarche émanant de l'organisme sans but lucratif des Gardengeois du lac Bleu;

Considérant que selon divers rapports de OBV et du ministère des Ressources naturelles, le freinage à l'eutrophisation des lacs et rivières passe tout d'abord par la conformité des installations sanitaires des résidents en périphérie et des pratiques durables de gestion des sols en milieu agricole (gestion des pesticides et engrais);

Considérant que l'accessibilité à ce parc est limité, d'une part pour les piétons, puisqu'il se trouve à plus de deux kilomètres du cœur de la communauté, et d'autre part, que le plan de développement ne présente pas d'espaces de stationnement;

Considérant que tel que décrit dans le plan directeur des parcs et des espaces verts, « sa superficie et surtout sa forme très allongée limite la quantité d'interventions à privilégier dans l'espace »;

Considérant que les autres sources de financement tardent à arriver;

Considérant que la municipalité n'entend pas se substituer audit organisme et souhaite revoir son implication dans le projet;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Manon Mercure, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu :

- que les considérants qui précèdent fassent partie intégrante de la présente résolution;
- d'annuler toute implication financière de la municipalité ainsi que toute prise en charge quelle qu'elle soit dudit projet;
- de transmettre sans délai copie de la présente à la MRC pour information.

M. Larbi Benkaddour demande le vote.

Ont voté pour : M. Rhéal Grenier  
M. Mme Manon Mercure  
M. Yvan Pinsonneault  
M. Louis Robert

Ont voté contre : M. Larbi Benkaddour  
M. François Brisson  
Mme Odette Ménard

Adopté à majorité.

*Le libellé de la présente résolution est remis par Mme Manon Mercure, séance tenante.*

### **RÉSOLUTION 01-018-13**

#### **EMBAUCHE D'ANIMATEURS POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE**

Considérant la recommandation de Mme Jennie Rainville, directrice des loisirs, il est proposé par M. François Brisson, appuyé par M. Louis Robert et résolu d'autoriser l'embauche de deux animateurs pour la semaine de relâche scolaire.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 01-019-13**

#### **DÉPÔT D'UN PROJET – PACTE RURAL DE ROUVILLE**

Considérant le 7<sup>e</sup> et dernier appel de projets à pouvoir être déposé à la MRC de Rouville dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;

Considérant que les projets sélectionnés, dans le cadre de ladite politique, peuvent bénéficier de subventions du pacte rural jusqu'à concurrence de 60 % du coût total du projet;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien projette revitaliser ses espaces publics et ses espaces verts et souhaite offrir un camp de jour original axé sur la découverte de l'agroalimentaire;

Considérant que ces projets répondent aux orientations, enjeux et objectifs du Pacte rural;

En conséquence, il est proposé par M Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien présente deux projets à la MRC de Rouville afin d'obtenir une contribution financière via le Pacte rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, soit celui de revitalisation des espaces publics et des espaces verts et celui de camp de jour.

M. Larbi Benkaddour demande le vote.

Ont voté pour :        M. François Brisson  
                             M. Rhéal Grenier  
                             M. Mme Manon Mercure  
                             M. Yvan Pinsonneault  
                             M. Louis Robert

Ont voté contre :     M. Larbi Benkaddour

Adopté à majorité.

### **RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOIT**

Le rapport annuel de la Bibliothèque Ruth Benoit, préparé par Mme Sylvie Dion Raymond, responsable de la bibliothèque, est déposé.

### **RÉSOLUTION 01-020-13**

#### **DEMANDE DE COMMANDITE DU TOURNOI PROVINCIAL NOVICE ATOME DESJARDINS DE FARNHAM**

Il est proposé par Mme Odette Ménard, appuyé par M. François Brisson et résolu de verser 300 \$ à titre de contribution financière au tournoi provincial novice atome Desjardins de Farnham. Ladite contribution sera assumée, à part égale, par la Municipalité et le fonds de hockey de la ligue de hockey mineure de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION 01-021-13**

#### **AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES**

Il est proposé par M. Larbi Benkaddour, appuyé par M. François Brisson et résolu d'autoriser le versement de contributions financières aux organismes suivants :

Chorale Garde en joie :	2 000 \$
Fabrique de l'Ange-Gardien :	5 000 \$ (après conclusion d'une entente)
Société d'histoire et de généalogie des Quatres-Lieux :	1 000 \$
Ass. Prov du Patrimoine agricole du Québec :	300 \$

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 01-022-13**  
**DUATHLON 2013**

Il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. François Brisson et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien organise un duathlon au mois d'août 2013 sur son territoire et qu'elle autorise, à cet effet, les dépenses relatives jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

---

M. Larbi Benkaddour se retire et déclare avoir un intérêt se rapportant au prochain sujet.

---

**RÉSOLUTION 01-023-13**  
**DEMANDE DE LA FRIPERIE DE L'ANGE**

Considérant la demande de la Friperie de l'Ange visant à obtenir l'exclusivité de tous les bacs à vêtements usagés situés sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien;

Considérant que la Friperie de l'Ange est un organisme à but non lucratif qui contribue à aider la population à faible revenu, à lutter contre la pauvreté et à briser l'isolement des citoyens de Ange-Gardien;

Considérant que certains organismes privés, à but lucratif, bénéficient de bacs à vêtements usagés sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Louis Robert et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien appuie l'organisme Friperie de l'Ange dans ses démarches visant à être le seul et unique bénéficiaire de tous les bacs à vêtements usagés situés sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

---

M. Larbi Benkaddour reprend place à la table du Conseil.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 01-024-13**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme. Manon Mercure, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Odette Ménard, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière